

Brussels, December 1966

P-67 (66)

INFORMATION MEMO

1966 IN RETROSPECT

The crisis which begun in July 1965, ended in January 1966 at an extraordinary session of the Council held in Luxembourg to debate the application of the majority-voting rule and the Commission's relations with the Council. As a result, normal work could be resumed. The outstanding features of the past year have been the decisions adopted by the Council of Ministers in May and July, setting a firm deadline of July 1, 1968, for completing the industrial custom and the common farm policy. Agreement was also reached on the Community financing of the common agricultural policy starting in July 1967.

INTERNAL MARKET

On 1 January 1966, a 10%-reduction in the intra-Community customs duties on industrial goods - the eighth since the Treaty came into force - brought them down to 20% of the original duties. For agricultural goods, the original duties have been reduced by 60 or 65%.

For agricultural products listed in Annex II of the Treaty, a second 30% alignment towards the common external tariff was made on the same date.

At the end of February, the Council adopted a directive on freedom of establishment and freedom to supply services in a self-employed capacity in electricity, gas and water supplies and sanitation.

Senior officials responsible for general industrial policies met in March to discuss steps to make the textile industry in the Member States more competitive.

In July, the Council decided

- (i) To make a further 5% cut in customs duties between Member States (on products not listed in Annex II of the Treaty) abolishing these duties altogether on 1 July 1968;
- (ii) To apply the common customs tariff to imports from non-member countries of products not listed in Annex II of the Treaty with effect from 1 July 1968.

In July, the Commission addressed two recommendations to Member States: one to Italy, to abolish its quotas for salt and cigarette papers from other Member States, and one to France, on the modification of the national monopoly in gunpowder and other explosives.

.../...

In September, the Consultative Committee created under Regulation No. 38/64 on the free movement of workers within the Community decided to set up two working parties, one to prepare an opinion on the proposal which the Commission has undertaken to submit to the Council on the subject of the free movement of workers, and the other to examine the problems connected with employment and freedom of movement arising in the first medium-term economic programme.

In October, the Council adopted a regulation instituting a trading system for certain processed agricultural products, and a resolution on the Community's financial responsibility in respect of goods not listed in Annex II which are made by processing basic agricultural products and are exported to non-member countries.

COMPETITION

In the course of the year the Commission presented proposals to the Council on a wide range of competition problems. In March draft directives on public works, tenders and on technical regulations for farm vehicle constructors were submitted; in April drafts on state aid and on alignment of legislation about measuring instruments, and in June proposals on alignment of legislation about pharmaceuticals. In February the Commission took its first decision requiring information from a firm about an agreement. In April, a memorandum was sent to the Council about the problem of a European company. Senior national tax experts met under Commission chairmanship in June to discuss problems of harmonization of direct taxation.

ECONOMIC AND FINANCIAL POLICY

Two draft directives were submitted to the Council on collection of statistical data relating to capital movement, the other on procedure for consultation about movements of capital from outside the Community.

The Commission reported to the Council a note summarizing its studies on petroleum and natural gas.

The draft of the first medium-term economic programme drawn up by the Medium-term Economic Policy Committee was submitted to the Council in April with the Commission's comments. Work has begun on a second draft programme.

In June, a panel of experts met in Brussels to launch a joint consumer survey programme for the Community; in July, the Council issued a recommendation to the Member States on measures to be taken to improve short-term economic statistics.

AGRICULTURE

The existing Common Market organizations functioned normally in 1966. In addition, decisions were taken on the completion of the common policy. Thus in May the Council set the time-table for the period up to 1 July 1968. On July 24 it adopted the basic regulations on vegetable oils and fats, on further organization of the fruit and vegetables market, and on the basic principles of the common sugar market. Common prices were set for milk and dairy produce, beef and veal, rice, sugar, oil seeds and olive oil, to come into effect at various stages between 1 November 1966 (olive oil) and 1 July 1968 (sugar). In May, the Council had adopted regulations covering the financing of the common

farm policy for the period from 1 July 1965 to 31 December 1969, with total expenditure paid from the Community budget from 1 July 1967 onwards.

The agricultural aspects of the Kennedy round negotiations occupied the Council: in May directives were given for the E.E.C. Commission to negotiate on cereals, and these were extended in July to cover most other agricultural products.

Other problems dealt with in the agricultural sector included the allocation of the second instalment of aid from the Guidance Section of the EAGGF for 97 projects; 17 million u.a. In the autumn Commission proposals on aids and the harmonization of legislation were before the Council.

TRANSPORT

In June a memorandum on the proposed union for the international navigation of the Rhine (UNIR plan) and on the regulating of inland water freight transport was submitted to the Council.

Proposals on the weights and dimensions of commercial road vehicles; a rate bracket system for goods transport, a Community quota for the transport of goods by road, abolition of double taxation on motor vehicles, application of common rates of competition for transport and the abolition of discrimination in transport rates and conditions remained before the Council.

SOCIAL POLICY

A draft regulation on co-ordinating the social security systems applicable to wage-earners and their families who move from one Community country to another was submitted to the Council in January. Draft recommendations on maternal welfare and on a Community definition of disablement, were adopted by the Commission and referred to the European Parliament and the Economic and Social Committee.

At its session of 10-11 May, the Council passed a resolution on the balanced development of the Community, part of which was devoted to social problems. The resolution included an undertaking by the Council to consider before the end of January 1967 the Commission's proposals for reforming the European Social Fund.

In July, the Commission sent the Council a draft regulation harmonizing certain social provisions in the road transport sector: (minimum age for drivers, composition of crews, time at the wheel, daily rest periods and the question of checks), and to the Member States' recommendations on the development of vocational guidance, compensation for victims of occupational diseases, and the medical supervision of workers exposed to special hazards.

Between January and September, the Commission adopted 11 decisions approving grants to a total of more than 500 000 u.a. from the European Social Fund.

ASSOCIATION WITH THE AFRICAN STATES AND MADAGASCAR

During the year, action to implement the Yaoundé Convention continued and was intensified considerably.

The Association Council held two meetings, at which a large number of decisions were taken, including agreement on the defining of "goods originating in....." an associated country.

The European Development Fund (EDF) steadily continued its operations and financed a large number of schemes in the associated States. Nine countries submitted projects for aid to diversification, and nine for aid to production; the grants made for these two purposes totalled 53 731 153 u.a. and 47 620 000 u.a. respectively. After approval by the EDF Committee, the Commission decided to finance 165 projects for the benefit of the associated States, involving a total commitment of 338 245 000 u.a. from the second EDF.

The number of scholarships awarded to nationals of the associated States, countries and territories for the 1965/66 academic year was larger than the year before: 1 800, as against 1 390.

EXTERNAL RELATIONS

The sixth round of negotiations between Austria and the Community took place in Brussels from 31 January to 3 February 1966, and a further round, under an additional mandate, on December 12-15.

Throughout the year work has been concentrated on the Kennedy round negotiations: in April the Council gave directives for the continuation of the Geneva discussions on chemicals and aluminium.

On 13-14 July 1966, it approved directives enabling the Commission to complete the Community's offers for paper, paper pulp, aluminium and its derivatives, and completed the Commission's terms of reference for the negotiations for a world cereals arrangement. On 1 August, 1966, the Community deposited at GATT the agricultural offers which had been decided upon by the Council on 26 July.

In February, the contact group between the Commission and the Latin-American countries' concluded its second round of meetings and a joint memorandum was received setting out the measures that the Latin-American countries would like the Community to study with a view to promoting the development of trade between the two groups of countries.

M. Haekkerup, the Danish Foreign Minister, visited the Commission in Brussels on 3 and 4 June.

On 14 July, President Habib Bourguiba visited the Commission to discuss future relations between Tunisia and the EEC. In September, the Irish Ministers of Foreign Affairs and Finance, Mr. Aiken and Mr. Lynch, paid a visit to the Commission. On 12 October, the Commission received the Danish Prime Minister, M. Krag, for an exchange of views. Mr. Kaare Willoch, Norwegian Minister of Trade and Shipping, visited the Commission on 17 October. The Association Agreement between the Community and Nigeria was signed in Lagos, the Nigerian capital on 16 July. In October Israel asked to open negotiations for an association agreement.

In October, the President of the Republic of Niger, who is also President of the Joint Organization of the associated African States, visited the Commission to discuss the problems confronting the associated African States.

In November, a second round of negotiations took place between the Commission and a delegation from the East African countries of Kenya, Tanzania and Uganda.

During 1966, several meetings of the EEC - Greece and the EEC - Turkey Councils of Association - were held to discuss current problems. In June, the Board of Governors of the European Investment Bank authorized the Bank under certain conditions to make available to Greece a further instalment of 75 million u.a., bringing the total to 125 million u.a.

Brussels, December 1966
P-67 (66)

CORRIGENDUM

An error has been made in our Information Memo P-67 (1966 In Retrospect). Please read on page 4, Association with the African States and Madagascar, second paragraph : "The Association Council held four meetings ..."

SH

C. E. E.
PORTE-PAROLE
de la Commission

E W G
SPRECHER
der Kommission

C. E. E.
PORTAVOCE
della Commissione

E. E. G.
WOORDVOERDER
van de Commissie

Bruxelles, décembre 1966.
P/ 67

NOTE D'INFORMATION

E L E M E N T S D ' U N B I L A N D E L ' A N N E E 1 9 6 6 .

La crise ouverte le 1er juillet 1965 ayant été dénouée par un accord du Conseil, siégeant en session extraordinaire fin janvier, sur les questions relatives à l'application de la règle de la majorité et aux relations de la Commission avec le Conseil, l'année écoulée a été placée sous le signe des décisions arrêtées par le Conseil de Ministres les 10 et 11 mai derniers, complétées par celles du 24 juillet.

La date du 1er juillet 1968 a été convenue pour la réalisation de l'union douanière en matière industrielle et un calendrier précis a été arrêté pour qu'à la même époque la presque totalité des produits agricoles soit aussi en libre circulation. Un accord a été également réalisé sur le financement de la politique agricole commune jusqu'à la fin de la période de transition. D'autre part, un certain nombre d'objectifs précis ont été fixés, notamment en matière commerciale, sociale, fiscale pour assurer le développement harmonieux de la Communauté.

MARCHE INTERIEUR

Fin décembre 1965, deux propositions de directives concernant les plaques d'immatriculation des véhicules et la suppression des parasites radioélectriques ont été transmises par la Commission au Conseil. A la même époque, la Commission a transmis également au Conseil quatre propositions de directives; deux concernent, dans le secteur de la libre circulation des personnes, les auxiliaires des transports, les agents de voyages et les agents en douane; les deux autres sont relatives au droit d'établissement en agriculture.

Au 1er janvier, une nouvelle réduction de 10 % des droits de douane intracommunautaires, la huitième depuis l'entrée en vigueur du Traité, a porté la réduction totale à 80 % des droits de base pour les produits industriels. Pour les produits agricoles, les réductions totales ont atteint 60 ou 65 % des droits de base selon les produits. Pour les produits soumis à organisation commune de marché, les prélèvements se sont substitués aux droits de douane.

A la même date, et dans le cadre de la mise en place progressive du tarif douanier commun, l'écart entre les taux effectivement pratiqués par les Etats membres au 1er janvier 1957 et ceux du tarif douanier commun a été réduit pour la deuxième fois de 30 % en ce qui concerne les produits agricoles mentionnés à l'annexe II du Traité.

Fin février, le Conseil a approuvé une directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées relevant des branches d'électricité, du gaz, de l'eau et des services sanitaires.

En mars s'est tenue, sous la présidence de M. Colonna, une réunion groupant les hauts fonctionnaires responsables de la politique industrielle générale et de l'industrie textile des Etats membres. Les points de vue des Etats membres ont été confrontés sur les mesures qui pourraient être envisagées pour améliorer la compétitivité de cette branche importante de l'économie de la

En avril, le Conseil a arrêté sa position en ce qui concerne le deuxième rapprochement des droits des tarifs nationaux vers ceux du TDC pour les produits industriels.

En juin, la Commission a transmis au Conseil un memorandum relatif à des lignes directrices pour la question des contingents tarifaires communautaires. Elle lui a transmis également une proposition de première directive pour la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité de l'assurance directe dans les branches autres que l'assurance sur la vie et sur l'exercice de cette activité.

Sur la base des accords intervenus le 11 mai, le Conseil a pris, en juillet, comme il a été dit au début de cette note, les décisions que voici :

- élimination des droits de douane intracommunautaires sur les produits autres que ceux énumérés à l'annexe II du Traité, en appliquant au 1er juillet 1967 une réduction abaissant le droit sur chaque produit à 15 % du droit de base et en supprimant ces droits au 1er juillet 1968;
- l'application, au 1er juillet 1968, du TDC à l'importation en provenance des pays tiers des produits autres que ceux énumérés à l'annexe II du Traité.

En juillet, la Commission a envoyé deux recommandations à des Etats membres, l'une à l'Italie en vue de la suppression de ses contingents vis-à-vis des autres Etats membres pour le sel et le papier à cigarette, l'autre à la France au sujet de l'aménagement du monopole national à caractère commercial des poudres et explosifs.

En septembre, le comité consultatif prévu par le règlement n°38/64 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté a décidé de créer deux groupes de travail. L'un préparera un avis sur la proposition que la Commission s'est engagée à soumettre au Conseil dans le domaine de la libre circulation des travailleurs, l'autre doit se pencher sur les problèmes de l'emploi et de la libre circulation que soulève le 1er programme de ^{politique} économique à moyen terme.

En octobre, le Conseil a adopté un règlement visant à instaurer un régime d'échanges pour certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles, ainsi qu'une résolution relative à la responsabilité financière de la Communauté pour les produits agricoles de base transformés en marchandises hors Annexe II exportées vers les pays tiers.

CONCURRENCE

En complément de la proposition de directive visant à corriger les distorsions de concurrence sur le marché mondial de la construction navale, la Commission a transmis en janvier aux Etats membres deux documents de travail. Ces documents contiennent les premiers résultats des études effectuées par la Commission sur les problèmes posés par une politique de structure dans le secteur de la construction navale et sur une solution communautaire dans le domaine des interventions publiques destinées à encourager la rationalisation ou la reconversion des chantiers de construction navale de la CEE.

En février, la Commission a arrêté, pour la première fois, une décision obligeant une entreprise à fournir des renseignements en matière d'ententes.

En mars, la Commission a saisi le Conseil d'une nouvelle proposition de directive portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux ainsi que de deux propositions de directive qui ont pour objet le rapprochement des législations des Etats membres en ce qui concerne le freinage de certaines catégories de véhicules à moteur et les tracteurs agricoles à roues (vitesse maximale, sièges pour convoyeurs et plate-forme de chargement).

En avril, la Commission a transmis au Conseil quatre propositions de directive intéressant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux instruments de mesure. Elle lui a transmis également un "mémoire sur la création d'une société commerciale européenne". Par ailleurs, elle a présenté au Conseil une proposition de règlement visant à définir certaines conditions et modalités d'application pour l'examen préventif de projets d'aides des Etats membres. (Des modifications à cette proposition ont été transmises en novembre).

Par une publication au Journal officiel (affaire SOCEMAS "Société Commerciale et d'Etudes des Maisons d'Alimentation et d'Approvisionnement à Succursales") la Commission a manifesté son intention de donner une suite favorable, au regard de la réglementation des ententes, à un accord d'achats en commun conclu entre maïs d'alimentation à succursales.

A la demande de la Commission, l'Institut de droit étranger et international des brevets, des droits d'auteur et des marques de fabrique de l'Université de Munich a élaboré une étude de droit comparé traitant du droit de la concurrence déloyale dans les Etats membres de la CEE. Toujours à la demande de la Commission, des professeurs d'universités européennes ont exécuté une étude sur la réparation, dans les droits nationaux des Etats membres, des conséquences dommageables d'une violation des art. 85 et 86 du Traité.

En juin, la Commission a proposé au Conseil une directive relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant l'emploi des matières colorantes pouvant être ajoutées aux spécialités pharmaceutiques. En outre, une directive a été proposée par la Commission en juillet et adoptée par le Conseil le 28 du même mois, en vue de coordonner les délais d'application des première et deuxième directives sur le rapprochement des législations relatives aux spécialités pharmaceutiques.

En juin, le Comité permanent des dirigeants des administrations fiscales nationales a eu, sous la présidence de M. von der Groeben, une discussion approfondie sur les principes, les options et les méthodes d'harmonisation en matière d'impôts directs.

En juillet, une publication au Journal officiel (affaires Alliance de Constructeurs Français de Machines-outils) laisse prévoir un jugement favorable à un accord de spécialisation et de vente par des petites et moyennes entreprises.

En août, la Commission a publié le règlement concernant l'exemption de certaines catégories d'accords d'exclusivité, en application de l'article 85 § 3. Les intéressés pouvaient faire connaître leurs observations sur ce projet jusqu'au 31 octobre 1966.

Une nouvelle publication au Journal officiel (affaires "Transocean") montre l'intention de la Commission de déclarer admissibles des accords de coopération conclus entre moyennes entreprises dans le domaine de la recherche et de la vente.

Enfin, un projet de convention sur la compétence judiciaire et l'exécution des arrêts en matière civile et commerciale a été achevé en septembre.

Le groupe de travail "Questions fiscales internationales" a discuté en détail, au mois de novembre, les problèmes relatifs à la préparation éventuelle d'une convention multilatérale pour éviter la double imposition.

§

POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

A la fin de 1965, la Commission a remis au gouvernement italien une étude visant à créer un pôle de développement industriel de l'Italie méridionale, à savoir un centre d'industries de la grosse et moyenne mécanique, à implanter dans les provinces de Bari et Tarente.

La Commission a soumis au Conseil deux propositions de directives, l'une portant sur l'amélioration, dans les États membres, de l'appareil destiné à recueillir les données statistiques relatives aux mouvements de capitaux, l'autre destinée à prévoir la procédure selon laquelle des consultations sur les politiques nationales en matière de mouvements de capitaux en provenance des pays tiers devront avoir lieu.

A la fin de 1965, le groupe d'experts "marchés financiers" créé par la Commission pour étudier les problèmes posés par le développement graduel d'un véritable marché financier européen a achevé la première phase de ses travaux. Il a notamment examiné les problèmes techniques qui se poseraient pour les divers secteurs particuliers du marché, compte tenu des principales différences existant dans leur organisation actuelle, ainsi que des problèmes de structure communs.

Dans une note transmise au Conseil en février, la Commission a fait le point des études qu'elle a entreprises en application du protocole d'accord sur la politique énergétique, que les gouvernements des États membres avaient adopté en avril 1964. Ces études portaient sur le pétrole et le gaz naturel.

En avril, la Commission a transmis au Conseil le projet de premier programme de politique économique à moyen terme. La première partie contient les considérations de la Commission précisant sa position sur les orientations et les conclusions qui se dégagent des travaux du comité de politique économique à moyen terme. La deuxième partie est constituée par l'avant-projet de programme élaboré par le comité et que la Commission a repris à son compte.

En juin, le groupe d'experts "enquêtes de conjoncture auprès des consommateurs" s'est réuni pour la première fois à Bruxelles, afin de fixer les grandes lignes d'un programme commun pour une enquête de conjoncture auprès des consommateurs.

En juillet, le Conseil a émis une recommandation aux États membres concernant certaines dispositions à adopter en vue de l'amélioration des statistiques conjoncturelles.

En septembre, le groupe de travail "politique des structures sectorielles" a fixé son programme de travail 1966/67.

Dans le cadre de la préparation d'un deuxième projet de Programme, le Comité de politique économique à moyen terme et le groupe d'experts chargé des études prospectives ont repris leurs travaux.

AGRICULTURE

Les organisations communes de marché ont en général fonctionné normalement durant l'année. Un grand nombre de décisions ont dû être prises tout le long de l'année dans ce domaine: les fourchettes de prix ont été fixées pour les différentes campagnes 1966/67, les montants supplémentaires au prélèvement pour la volaille et surtout pour le secteur "oeufs" ont fréquemment changé, dans le secteur de la viande bovine, plusieurs mesures dérogatoires ont été adoptées. Les taxes compensatoires lors de l'importation des fruits et légumes en provenance des pays tiers n'ont au contraire pas dû être appliquées à l'exception de deux très courtes périodes (resp. pour les tomates et raisins de table en provenance de l'Europe de l'Est).

En mai le Conseil a adopté un calendrier pour l'achèvement de la politique commune de marché jusqu'au 1er juillet 1968. En janvier, la Commission avait transmis au Conseil une première proposition de règlement portant établissement graduel d'une organisation commune de marché dans le secteur des produits horticoles non comestibles. En septembre toutefois le Conseil a demandé à la Commission de lui présenter une nouvelle proposition visant l'établissement d'une organisation commune dans ce secteur, définitive et complète pour l'ensemble des produits. Au cours du mois de juin la Commission a adopté et transmis pour avis au Comité économique et social un rapport sur la situation du secteur de la pêche et les principes de base pour une politique commune.

En mars la Commission a transmis au Conseil sa proposition concernant la fixation des prix uniques qui faisaient encore défaut et notamment des prix communs pour les produits laitiers, viande bovine, riz, sucre et matières grasses végétales. La dernière semaine de juillet, le Conseil sur proposition de la Commission a décidé qu'il n'y a pas d'éléments déterminants pour reviser les prix communs de céréales adoptés il y a deux ans et devant être appliqués à partir de juillet 1967.

Le Conseil a adopté fin juillet :

- le règlement de base pour le secteur des matières grasses; suite à ce règlement le premier marché commun agricole, celui de l'huile d'olive, a été établi le 10 novembre.
- une résolution concernant les principes fondamentaux de l'organisation commune du marché du sucré.
- un règlement portant dispositions complémentaires pour le secteur des fruits et légumes. C'est en octobre que le Conseil a adopté l'extension de l'application de la normalisation dans ce secteur à d'autres stades de commercialisation. En mars trois légumes avaient été ajoutés à la liste des produits normalisés.
- deux résolutions concernant les produits laitiers et la viande bovine visant notamment les mesures spécifiques d'intervention au stade du marché unique.

En septembre le Conseil a fixé le régime définitif pour les amidons et féculés.

Les deux autres parties agricoles des décisions importantes de fin juillet concernent :

- le financement et notamment l'adoption du règlement relatif au financement de la politique agricole commune pour la période du 1er juillet 1965 au 31 décembre 1969.
- les aspects agricoles de la négociation Kennedy notamment pour les produits autres que les céréales. Déjà pendant les deux mois précédents le Conseil avait complété le mandat de la Commission concernant la négociation d'un arrangement de céréales notamment en ce qui concerne la fixation du niveau

de prix internationaux de référence, la définition des excédents et le financement communautaire de l'écoulement d'un éventuel excédent ainsi que la consolidation du taux d'approvisionnement.

Le Conseil a pris plusieurs décisions concernant les produits de deuxième transformation c'est-à-dire les produits industriels issus de matières premières agricoles (hors annexe II du Traité).

En octobre, le Conseil a notamment, sur proposition de la Commission adopté un nouveau régime pour ces produits, y compris le financement communautaire des restitutions à l'exportation, ainsi que les mandats pour les négociations Kennedy.

En matière de structure, la Commission a décidé en juillet le deuxième concours pour le secteur orientation du FEOGA, concernant 97 projets et un montant de plus de 17 millions d'u.c. Le Conseil a adopté en juin un règlement portant organisation d'une enquête de base dans le cadre d'un programme d'enquêtes sur la structure des exploitations agricoles.

Le dernier problème dont la Communauté s'est occupé en matière agricole concerne la concurrence et notamment les aides et l'harmonisation des législations. En mars, la Commission a transmis au Conseil une proposition concernant les critères pour l'établissement d'une politique commune des aides en agriculture. En juillet, le Conseil a adopté une résolution à ce sujet et en octobre, la Commission a modifié sa proposition initiale.

En matière de rapprochement de législation, la Commission a proposé au Conseil une série de projets pour de nouvelles directives. Ces propositions concernent notamment le classement des bois bruts, la lutte contre les organismes nuisibles aux pommes de terre, la multiplication végétative de la vigne ainsi que les produits tolérés pour le traitement en surface des agrumes. Le Conseil a, de son côté, adopté en juin les premières directives concernant la commercialisation des semences de betteraves et de céréales, des semences fourragères, des plants de pommes de terre et des matériels forestiers de reproduction. Un Comité permanent "semences et plants agricoles, horticoles et forestiers" composé de représentants des Etats membres a été constitué. En octobre, le Conseil a adopté, sur proposition de la Commission, deux directives modifiant celles relatives à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine et de viandes fraîches.

TRANSPORTS

La Commission a continué à élaborer dans le courant de l'année 1966, des propositions au Conseil de Ministres, dans le domaine de la politique commune des transports. Ces propositions concernent :

- l'uniformisation des dispositions relatives à l'admission en franchise du carburant contenu dans les réservoirs des véhicules automobiles utilitaires;
- les aides accordées aux entreprises de transport par chemin de fer, par route et par voie navigable;
- certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route.

En outre, la Commission a transmis au Conseil, le 22 juin 1966, une communication relative au plan UNIR (Union de la navigation internationale du Rhin) et la réglementation de la capacité dans les transports par voie navigable. Cette communication fait suite au mémorandum de la Commission du 8 avril 1964 relatif à l'application du Traité CEE à la navigation rhénane.

Ces propositions de la Commission au Conseil viennent s'ajouter à celles soumises avant le 1er janvier 1966 et qui sont encore en instance devant le Conseil. Il s'agit des propositions concernant :

- les poids et dimensions des véhicules routiers utilitaires;
- l'instauration d'un système de tarifs à fourchette applicables aux transports de marchandises par chemin de fer, par route et par voie navigable;
- la constitution et le fonctionnement d'un contingent communautaire pour les transports de marchandises par route à l'intérieur de la Communauté;
- la suppression des doubles impositions en matière de taxe sur les véhicules automobiles;
- l'application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable;
- la suppression de discriminations en matière de prix et conditions dans le domaine des transports.

Il appartient maintenant au Conseil de Ministres de statuer sur les propositions de la Commission.

Conformément à l'invitation qui lui a été adressée par le Conseil aux termes de sa résolution du 20 octobre 1966, la Commission soumettra, en temps utile, une proposition portant sur des mesures dans le domaine de la capacité des transports routiers et de la navigation fluviale ainsi que de l'accès à la profession.

Par ailleurs, en vue de l'exécution de l'étude pilote sur les coûts d'infrastructure dont elle avait été chargée par le Conseil, la Commission a demandé le concours du gouvernement français. Celui-ci a proposé et la Commission a accepté de faire porter l'étude sur l'axe Paris-Le Havre.

En mai, une réunion des représentants des organisations professionnelles des transports routiers s'est tenu, sur l'invitation de la Commission,

à Bruxelles, en vue de procéder à un premier examen des conditions et modalités d'une action communautaire dans le domaine de l'organisation comptable.

Enfin, en octobre, la Commission a organisé à Bruxelles, à la suite d'une décision du Conseil, des journées d'études consacrées aux problèmes des chemins de fer qui ont permis des échanges de vues fructueux entre une cinquantaine d'experts gouvernementaux et ferroviaires des Etats membres de la CEE ainsi que des fonctionnaires des institutions de la CEE et de la CECA.

§

POLITIQUE SOCIALE

En décembre 1965, la Commission a transmis au Conseil une proposition de règlement portant extension aux gens de mer des dispositions des règlements n°3 et 4 sur la sécurité sociale des travailleurs migrants.

En janvier a été transmise au Conseil une proposition de règlement relative à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté. Cette proposition constitue une refonte complète du règlement n° 3 concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants en vigueur depuis le 1er janvier 1959. En janvier également la Commission a approuvé une série d'amendements à ses propositions d'avril 1965 concernant les aides aux travailleurs licenciés des mines de soufre. Deux projets de recommandation aux Etats membres concernant respectivement la protection de la maternité et une définition communautaire de l'état d'invalidité ont été adoptées par la Commission et transmises au Parlement européen et au Comité économique et social.

En février, la Commission a publié son rapport annuel sur la libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la CEE.

En avril, la Commission a transmis au Conseil un projet de règlement concernant la réalisation d'une enquête sur les salaires dans les transports par route de la CEE.

Dans sa session du 10/11 mai le Conseil a adopté une résolution sur le développement équilibré de la Communauté consacrée en partie aux problèmes sociaux. Par cette résolution le Conseil s'est notamment engagé à délibérer sur les propositions de la Commission concernant la réforme du Fonds social européen avant la fin de janvier 1967. A la même occasion la Commission s'est engagé à présenter au Conseil avant la fin de l'année des propositions concernant la période définitive de la libre circulation des travailleurs.

En juin, s'est tenu à Bruxelles un séminaire organisé par la Commission sur les aspects psycho-éducatifs de la prévention des accidents de travail. Au cours du même mois, la Commission a diffusé son rapport annuel sur les problèmes de la main-d'oeuvre dans la Communauté en 1966.

En juillet, la Commission a adopté une proposition de règlement relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociales dans le domaine des transports par route. Cette proposition concerne notamment l'âge minimal du conducteur, la composition de l'équipage, les temps de conduite, le repos journalier et le contrôle. Dans le courant du mois de juillet la Commission a adressé aux Etats membres trois recommandations portant sur les sujets suivants : développement de l'orientation professionnelle, conditions d'indemnisation des victimes des maladies professionnelles, contrôle médical des travailleurs exposés à des risques particuliers.

En août la Commission a transmis au Parlement son IXème Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté.

De janvier à septembre, la Commission a adopté 11 décisions portant octroi du concours du Fonds social européen, pour un montant de plus de 500 000 unités de compte.

ASSOCIATION DES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE

L'application de la Convention de Yaounde a, au cours de cette année, été poursuivie et, dans une très grande mesure, développée.

Le Conseil d'Association s'est réuni deux fois. Au cours de ces deux réunions le Conseil a pris un grand nombre de décisions parmi lesquelles il faut noter, au premier plan, une décision sur la définition de produits originaires. Ce problème difficile a pu être résolu sauf pour les tissus imprimés. Au cours de ces réunions ont eu lieu également les consultations prévues par l'Accord de Yaounde notamment sur les négociations multilatérales au GATT ainsi que la consultation des Etats associés sur l'Accord d'association avec le Nigeria.

Le Fonds européen de Développement a poursuivi ses activités avec un rythme soutenu. Le FED a pu financer un grand nombre d'activités dans les Pays associés. 9 pays ont présenté des programmes pour les aides à la diversification et 9 pour les aides à la production qui ont été financées à concurrence de 53.731.153 u.c. et 47.620.000 uc. respectivement. La Commission, suite à l'avis favorable émis par le Comité du FED, a pris, au titre du 2ème FED, 165 décisions de financement en faveur des EAMA pour un montant de 338.245.000 unités de compte.

Le nombre de bourses attribuées aux ressortissants des Etats, Pays et Territoires associés au titre de l'année académique 1965/66 a augmenté : 1.800 contre 1.390 l'année précédente.

RELATIONS EXTERIEURES

La nomenclature harmonisée pour les statistiques du commerce extérieur des pays de la CEE a été mise en application le 1er janvier. Elle permettra d'étendre à 4828 positions les données sur le commerce extérieur par produits comparables à l'échelon communautaire.

Une 6ème session de négociations entre l'Autriche et la Communauté a eu lieu à Bruxelles du 31 janvier au 3 février 1966.

La préparation des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT a été l'objet de travaux constants des services de la Commission au cours de l'année écoulée. La Commission de la CEE a transmis au Conseil le 21 janvier 1966 son rapport sur la situation actuelle des négociations ainsi qu'elle avait été invitée à le faire par le Conseil lors de sa session des 25 et 26 octobre 1965. La Commission a rédigé un rapport très détaillé donnant une analyse complète des problèmes qui se posent par produit ou par secteur économique.

Lors de sa session des 28 février et 1er mars 1966, le Conseil a procédé, sur la base du rapport de la Commission, à un échange de vues approfondi sur les problèmes du GATT. Au cours de sa session des 4 et 5 avril 1966, le Conseil a examiné toutes les questions importantes. Pour les produits chimiques et l'aluminium, le Conseil a donné des directives qui permettaient de continuer la discussion à Genève.

Lors de sa session des 13 et 14 juillet 1966, le Conseil a pris plusieurs décisions importantes concernant les négociations au GATT. Dans le domaine des produits industriels, le Conseil a approuvé les directives permettant à la Commission de compléter l'offre de la Communauté dans les secteurs des papiers et pâte à papier, de l'aluminium et produits dérivés. Dans le domaine des produits agricoles, le Conseil a complété le mandat pour les négociations relatives à un arrangement mondial sur les céréales. La Communauté a déposé auprès du GATT, le 1er août 1966, des offres agricoles adoptées par le Conseil le 26 juillet.

En février, le groupe de contact de la Commission avec les missions latino-américaines accréditées auprès de la Communauté a tenu, sous la présidence de M. Rey, une séance plénière à l'issue du deuxième cycle de ses réunions. A cette occasion, les missions latino-américaines ont présenté à la Commission un mémorandum faisant état des travaux accomplis et des mesures que les pays d'Amérique latine demandent à la Commission d'étudier en vue de favoriser le développement des échanges.

Du 24 mars au 6 avril, une délégation de la Commission a pris part aux travaux de la 23ème session des parties contractantes du GATT, qui s'est déroulée à Genève.

Les 3 et 4 juin, M. Haekkerup, ministre des Affaires étrangères du Danemark, a rendu visite à la Commission à Bruxelles.

Au cours de ce mois, le Conseil a invité la Commission à lui adresser un rapport sur les conversations exploratoires qu'elle a menées avec une délégation espagnole.

Du 22 au 24 juin, le Comité mixte CEE/Israël s'est réuni pour examiner la mise en application de l'accord entre l'Israël et la Communauté ainsi que les perspectives de développement commercial réciproque.

Le 11 juillet, le Président du Conseil, M. Luns et le Président de la Commission, M. Hallstein, ont reçu séparément S.E. M. L'Ambassadeur Frederik Simon Steyn, qui leur a présenté ses lettres de créance en qualité de nouveau chef de mission de la République d'Afrique du Sud auprès de la CEE.

La signature de l'accord d'association entre la Communauté et le Nigéria a eu lieu le 16 juillet à Lagos, capitale de la République du Nigéria.

En juillet également, le Conseil de Ministres a convenu d'arrêter dans les meilleurs délais les termes d'un second mandat, devant permettre à la Commission de reprendre les négociations avec l'Autriche et de s'efforcer de faire en sorte que ce mandat porte sur l'ensemble des problèmes que pose la négociation. Au cours de sa session d'octobre, le Conseil a chargé la Commission d'établir un avant-projet de mandat permettant la reprise des dites négociations.

Le 14 juillet, le président de la République tunisienne, M. Habib Bourguiba a été reçu par le président et les membres de la Commission, au château de Val-Duchesse à Bruxelles. A cette occasion, un large échange de vues a eu lieu au sujet des perspectives des relations futures entre la Tunisie et la CEE.

En septembre, le groupe mixte de coopération technique CEE-Liban a tenu sa première réunion à Bruxelles.

Au cours du même mois, les Ministres des Affaires étrangères et des finances de la République irlandaise, MM. Aiken et Lynch ont fait une visite à la Commission.

Le 12 octobre, la Commission a reçu le Premier ministre danois, M. Krag, pour un échange de vues.

Le 17 octobre, M. Kaare Willoch, Ministre du commerce et de la navigation de Norvège, a rendu visite à la Commission.

M. Najjar, chef de la mission d'Israël auprès des Communautés européennes, a remis à la Commission une note qui a été transmise en même temps à tous les gouvernements des pays membres et par laquelle le gouvernement d'Israël exprime le souhait que le Conseil décide d'ouvrir des négociations ayant pour objet de substituer un accord d'association à l'accord commercial en vigueur.

Le 25 octobre, le Président de la République du Niger et Président de l'organisation commune des Etats Africains et Malgache associés, a rendu visite à la Commission. Il a exposé à la Commission les problèmes existant dans les pays africains associés et il y a eu un échange de vues sur le problème de l'O.C.A.M.

Le 7 novembre, une délégation des pays de l'Est africain, Kenya, Tanzanie, Ouganda, sous la présidence du Cheikh A.M. Babu, a eu une rencontre avec le Président Hallstein et M. Rochereau. Le lendemain, la Commission et les pays de l'Est africain entamaient la deuxième phase des négociations dont la première avait eu lieu à Bruxelles du 1er au 8 mars 1965.

Le 16 novembre, le Président de la banque Interaméricaine de Développement à Washington, M. Filipe Herrera, a été reçu par la Commission.

Pendant l'année 1966, les Conseils d'association entre la Communauté et la Grèce, d'une part, la Communauté et la Turquie, d'autre part, se sont réunis à plusieurs reprises pour discuter les problèmes actuels.

En juin, le Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'Investissement a pris la décision d'autoriser la Banque à poursuivre, moyennant certaines conditions, son intervention en Grèce à concurrence d'une nouvelle tranche de 75 millions d'u.c., soit au total pour un montant de 125 millions d'u.c.